



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Monsieur Michel MERCIER
Président du Conseil Général du Rhône
Président du Conseil d'Administration du
SDIS du Rhône
Hôtel du département
29-31 cours de la Liberté
69003 LYON

Lyon, le 19 octobre 2006

Objet : revalorisation des traitements

Monsieur le président,

Les fonctionnaires subissent de plein fouet depuis plusieurs années une baisse conséquente de leur pouvoir d'achat. Celle-ci s'est élevée à plus de 5% entre 2000 et 2005, et s'est encore accentuée sensiblement au cours de l'année 2006. Pendant cette période, seule une augmentation de 0,5% des traitements n'a été accordée au 1^{er} juillet, à laquelle il faut ajouter un point d'indice uniforme au 1^{er} novembre, alors que l'inflation estimée pour 2006 s'élève à 1,8%.

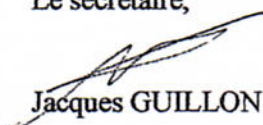
Compte tenu de ce constat, et malgré les efforts persistants de notre organisation syndicale de revalorisation de notre traitement indiciaire, nous sommes contraints de vous solliciter pour compenser cette carence de l'Etat.

EN CONSEQUENCE, NOUS VOUS DEMANDONS D'ACCORDER UN POINT D'IAT OU D'IFTS (SELON LE GRADE) A L'ENSEMBLE DES AGENTS DE NOTRE ETABLISSEMENT PUBLIC.

Nous sommes convaincus que vous comprendrez le sens de notre démarche légitime de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 5 ans.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'expression de notre haute considération.

Pour le bureau,
Le secrétaire,



Jacques GUILLON

Copie transmise :
Monsieur DELAIGUE, DDSIS
Monsieur le directeur des ressources humaines